

ADMINISTRATION

AUTORITÉS ADMINISTRATIVES INDÉPENDANTES, ÉTABLISSEMENTS ET ORGANISMES

EFS
Établissement français du sang

Décision n° DS 2020.21 du 10 avril 2020 portant délégation de signature à l'Établissement français du sang

NOR : SSAK2030188S

Le président de l'Établissement français du sang,

Vu le code de la santé publique, notamment son article R. 1222-8 ;

Vu le décret du 16 octobre 2017 portant nomination du président de l'Établissement français du sang ;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2017-41 en date du 18 décembre 2017 nommant le professeur Jacques CHIARONI en qualité de directeur de l'établissement de transfusion sanguine Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse ;

Vu la décision du président de l'Établissement français du sang n° N 2003-05 en date du 26 mars 2003 nommant Mme Isabelle AZARIAN, en qualité de secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse ;

Vu le règlement intérieur des marchés de l'Établissement français du sang,

Décide :

Article 1^{er}

Délégation est donnée au professeur Jacques CHIARONI, directeur de l'établissement de transfusion sanguine Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les documents relatifs à la procédure de passation et à l'exécution, hormis l'attribution et la signature du marché public, ainsi que les actes précontentieux, du marché national délégué pour la fourniture de consommables pour les laboratoires de l'EFS (DOM compris).

Article 2

En cas d'absence ou d'empêchement du professeur Jacques CHIARONI, délégation est donnée à Mme Isabelle AZARIAN, secrétaire générale de l'établissement de transfusion sanguine Provence – Alpes – Côte d'Azur – Corse, à l'effet de signer, au nom du président de l'Établissement français du sang, les mêmes actes que ceux visés en article 1^{er} de la présente décision.

Article 3

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* santé, protection sociale, solidarité.

Fait le 10 avril 2020.

Le président de l'Établissement français du sang,
FRANÇOIS TOUJAS